

OBJET :

**AVENANT
FINANCIER À LA
CONVENTION
CADRE
AVEC L'AGENCE
D'URBANISME
EPURES POUR
L'ANNÉE 2023**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 28 février 2023 s'est réuni à Montbrison en Montbrison à 19 heures 30 le mardi 7 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Jeanne MAILLARD, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Pierre-Yves PUGNIERE, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Patrice COUCHAUD par Jeanne MAILLARD, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Marie-Thérèse GIRY à Michelle JOURJON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Alain LAURENDON à Olivier JOLY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Frédérique SERET à Julien DEGOUT, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230307-20230307_CC_D14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 17/03/2023



Absents : Stéphanie BOUCHARD Jean Maxence DEMONCHY
Christophe DESTRAS Jean-René JOANDEL Martine MATRAT Gérard
PEYCELON

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle PFISTER

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	106
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents :	6
Nombre de votants :	122

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence aménagement de l'espace,

Vu la délibération du 2 mars 2021 relative à la charte partenariale et la convention cadre avec l'agence d'urbanisme Epures,

Loire Forez agglomération adhère à Epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, et bénéficie de ses services d'ingénierie mutualisée pour ses politiques d'aménagement et de développement. Les autres partenaires sont nombreux : Etat, Département de la Loire, Saint-Etienne Métropole, Communautés de communes de Forez-Est, du pays entre Loire et Rhône et des Monts du Pilat, syndicat mixte du SCoT sud Loire, communes qui ont fait le choix d'adhérer, chambre de commerce et d'industrie, SIEL territoire énergie Loire, Université Jean Monnet...

L'ensemble des missions d'Epures s'inscrit dans un programme partenarial mutualisé. Celui-ci est construit annuellement par l'Agence d'urbanisme au bénéfice et pour le compte de ses membres. Cette dernière réalise, un certain nombre de missions qui permettent la définition, la coordination, l'étude de la faisabilité et la gestion de projets de développement urbain, économique et social conformément à l'article L.132-6 du Code de l'urbanisme.

Ce programme partenarial s'articule autour de 2 types de missions :

- les missions du socle partenarial qui visent à permettre aux partenaires de bénéficier d'outils mutualisés, d'éléments d'observation utiles à tous, dans la prise de décision politique ;
- les missions transversales d'ingénierie et d'expertise thématiques en accompagnement de ses partenaires.

Conformément aux termes de la charte partenariale et de la convention cadre liant Loire Forez agglomération et l'agence d'urbanisme Epures, le calcul de la cotisation à l'agence en 2023 se décompose de la manière suivante :

- o la cotisation statutaire, fixée chaque année par les instances de l'agence d'urbanisme, conformément à la charte partenariale. Cette cotisation est reconduite en 2023 au même niveau que celle de 2022, et s'élève donc à 1,50 €/habitant, soit 177 686 € pour Loire Forez agglomération inscrits au budget de fonctionnement ;
- o la subvention complémentaire pour des actions complémentaires demandées par les membres, inscrites au programme partenarial. En 2023 cette participation s'élève à 165 635 € pour Loire Forez agglomération, contre 203 714 € en 2022, inscrits au budget d'investissement.

L'intérêt de Loire Forez agglomération au programme partenarial d'Epures se traduit par un montant de 343 321 € (cotisation et subvention 2023).

En 2023, Loire Forez agglomération a un intérêt marqué sur différentes missions inscrites au programme partenarial de l'Agence et notamment sur :

- les missions du socle partenarial (observatoires et animation) ;
- la mission de diagnostic partagé du PLUi de LFa à 87 communes – mission conduite en lien avec d'autres membres de l'Agence d'urbanisme
- des missions liées à la thématique Habitat (copropriétés, analyse de transactions immobilières, indicateurs liés au PLH..)
- des missions liées à la thématique déplacement (enquête ménage déplacement, intermodalité étoile ferroviaire stéphanoise,)
- des missions liées à la thématique économique (gisement fonciers économiques, appui à la mise en place d'un pôle formation...)
- des missions en lien avec la thématique du foncier (mise en œuvre de l'observatoire foncier de la loi climat et résilience...)
- une mission liée à la thématique environnement (action d'appui à mise en place expérimentale de collecte des bio-déchets)

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'avenant annuel à la convention cadre passée avec l'agence d'urbanisme Epures, pour l'année 2023,
- approuver le montant de la participation complémentaire de 165 635 € à verser à l'agence d'urbanisme Epures au regard du programme partenarial 2023, en application de cet avenant,
- autoriser le Président à signer ce dernier.

Après en avoir délibéré par 120 voix pour et 2 abstentions, le conseil communautaire :

- approuve l'avenant annuel à la convention-cadre passée avec l'agence d'urbanisme Epures, pour l'année 2023,
- approuve le montant de la participation complémentaire de 165 635 € à verser à l'agence d'urbanisme Epures au regard du programme partenarial 2023, en application de cet avenant,
- autorise le Président à signer ce dernier.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 7 mars 2023
Ont signé, au registre, les membres présents.